

Communiqué de presse

21 Janvier 2022

Réaction à la démission de Chloé Le Bret

Le groupe de la majorité municipale Grenoble en Commun prend acte de la démission de Madame Chloé Le Bret de son mandat de conseillère municipale.

Réuni-es dans un groupe politique nourri de sensibilités différentes et de parcours personnels divers, nous avons toutes et tous été élu-es par les Grenobloises et les Grenoblois sur la base d'un programme qui est notre socle commun. Ce programme a été construit à mille mains autour des engagements, des valeurs et des convictions plurielles de l'arc humaniste.

Au-delà de ce programme qui fait consensus entre nous, de nombreux sujets proposés par les citoyennes et citoyens, imposés par l'actualité ou par des décisions nationales, génèrent des débats internes : c'est le quotidien de tout groupe d'élu-es dans une assemblée démocratique.

Lorsque cela se produit, nous veillons à ce que ces débats se tiennent dans un cadre serein, dans le respect de chacune et de chacun, en retrait du tumulte médiatique avec, toujours comme objectif, de maintenir le cap pour lequel les Grenobloises et Grenoblois nous ont élu-es. Une phase d'instruction collective permet d'abord de s'accorder sur des bases communes, puis une phase de débat rationnel et argumenté doit aboutir sur une décision. Ces phases de travail, plus ou moins courtes selon la complexité des sujets, mènent généralement à une position commune du groupe, suffisamment respectueuse des sensibilités pour être soutenue par tous et toutes.

Aujourd'hui, notre collègue Chloé Le Bret a fait le choix de quitter la vie politique institutionnelle : ce choix lui appartient et doit être respecté. Nous sommes confiant-es dans sa volonté et sa capacité à porter, dans le champ militant et associatif qui lui conviendra le mieux, son combat pour l'émancipation et les droits humains, celui-là même qui l'avait amené à rejoindre en 2020 la campagne municipale de Grenoble en Commun.

Notre groupe poursuivra son travail au service des Grenobloises et Grenoblois, dans le respect du processus délibératif qu'il s'est choisi et du calendrier nécessaire à celui-ci.

Margot Belair et Antoine Back, co-président-es du Groupe Grenoble en Commun